

**Syndicat Mixte du Schéma
de Cohérence Territoriale
de l'agglomération
bisontine**

**EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations
du Comité Syndical du Syndicat Mixte
du Schéma de Cohérence Territoriale de l'agglomération
bisontine**

Séance du 31 janvier 2023

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale de l'agglomération bisontine régulièrement convoqué, s'est réuni à 18 h 00 au Conseil Départemental (salle Joubert) sous la présidence de Monsieur Jean-Paul MICHAUD, Président du SMSCoT.

Délégués en exercice : 56

Ordre de passage des rapports : 0, 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8

La séance est ouverte à 18h15 et levée à 19h45

Etaient présents au Grand Besançon Métropole:

Communauté de communes du Val Marnaysien : Didier AUBRY, Fabrice BIGOT, Gérard CREUX, Thierry MALESIEUX, Michel MENETRIER - **Grand Besançon Métropole** : Florent BAILLY, Catherine BARTHELET, Lucie BERNARD, Nicolas BODIN, Nathalie BOUVET, Philippe CHANEY (représenté par Philippe SIMONIN), Sébastien COUDRY, Benoît CYPRIANI, Lorine GAGLILO, Claude GRESSET-BOURGEOIS, Olivier GRIMAITRE (représenté par Gilles SPICHER), Yves GUYEN, , Jean-Marc JOUFFROY, Valérie MAILLARD, Jean-Paul MICHAUD, Laurence MULOT, Anne OLSZAK, Daniel PARIS, Anthony POULIN, Jean SIMONDON, Nathan SOURISSEAU, Fabrice TAILLARD, Benoît VUILLEMIN, Marie ZEHAF.

Etaient absents :

Communauté de communes du Val Marnaysien : Vincent BALLOT, Martial DARDELIN, Christophe DOBRO - **Grand Besançon Métropole** : Hasni ALEM, Patrick AYACHE, Frédérique BAEHR, Kévin BERTAGNOLI, Alain BLESSEMAILLE, Catherine BOTTERON, Jean-Michel CAYUELA, Karine DENIS-LAMIT, Pascal DERIOT, Ludovic FAGAUT, Sadia GHARET, Jean-Pierre JANNIN, Eloy JARAMAGO, Michel JASSEY, Jacques KRIEGER, Aurélien LAROPPE, Damien LEGAIN, Martine LEOTARD, Patrick OUDOT, Philippe PERNOT, Françoise PRESSE, Franck RACLOT, Pascal ROUTHIER, Claude VARET.

Mandants : Françoise PRESSE

Mandataires : Nathan SOURISSEAU

Secrétaire de séance : Yves GUYEN

Sollicitations du SMSCoT au programme triennal de l'Audab

Rapporteur : M. Vincent BALLOT, 2^{ème} Vice-Président

	Date	Avis
Bureau	17/01/2023	Favorable
Comité syndical	31/01/2023	Favorable

La convention pluri-annuelle 2020-2022 de financement et de partenariat entre le SMSCoT et l'Audab est arrivée à échéance et doit être renouvelée. La nouvelle convention couvrant la période 2023-2025 fixera les modalités selon lesquelles sera apporté le concours financier du SMSCoT, membre de l'association.

Ce concours financier est déterminé au regard des grandes orientations partenariales pluriannuelles et du programme partenarial d'activités arrêté annuellement par le Conseil d'Administration pour la durée de l'exercice.

L'AUDAB est actuellement en train de mener les entretiens avec l'ensemble de ses membres afin de constituer le programme triennal sur lequel elle adossera son action.

1 – La sollicitation du SMSCoT

A - La poursuite de la révision du SCoT de l'agglomération bisontine

Engagés depuis fin 2017, les travaux de la révision du SCoT de l'Agglomération bisontine ont permis d'aboutir à l'identification d'enjeux et des problématiques du territoire, grâce à l'élaboration du diagnostic socio-économique et de l'Etat Initial de l'Environnement. Les temps de concertation mis en place ces dernières années, essentiellement à destination des élus, ont permis de prendre conscience de la nécessité du changement de modèle et débattre sur les bases du projet.

Pour poursuivre les travaux et aboutir au débat du PAS en juin 2023, il est proposé de confier plusieurs missions à l'AUDAB :

- **L'élaboration du PAS et du DOO**

Sur la base des échanges ayant eu lieu dans les différentes instances du SMSCoT et dans les actions de concertation, l'AUDAB rédigera le PAS et le présentera aux différentes commissions, pour un débat en juin 2023, à la suite duquel les travaux sur le DOO débiteront (rédaction, animation des commissions).

- **L'animation, concertation**

Dans la continuité des émissions de TV puis des conférences thématiques, le SMSCoT poursuivra sa démarche de concertation et d'acculturation auprès du plus grand nombre. Seront notamment organisées en 2023 des conférences au profit des acteurs locaux afin de leur expliquer les enjeux auxquels devra répondre le territoire mais également de recueillir leur avis et propositions pour construire le nouveau projet de SCoT. L'AUDAB sera sollicitée sur un accompagnement à l'organisation et à l'animation de ces temps de concertation.

- **L'accompagnement au changement de modèle**

En parallèle de la finalisation du PAS, il est demandé à l'AUDAB de poursuivre la pédagogie sur le changement de modèle en proposant des études de cas dans le territoire du SCoT, notamment sur l'habitat et l'économie.

B - L'optimisation des ZAE existantes et la mise en réseau des économies territoriales

La requalification d'une zone d'activités consiste à développer un projet d'aménagement spatial et économique permettant de revaloriser l'image économique d'un site, de conforter les entreprises présentes, et d'attirer de nouvelles implantations.

L'AUDAB proposera des scénarios sur des ZAE existantes, d'amélioration, de mutualisation et de chiffrage de production d'énergie renouvelable comme le photovoltaïque par exemple. Le tout sera en lien avec le territoire concerné, et la mise en réseau des acteurs et des économies territoriales.

Cette étude permettra de mieux appréhender l'avenir et mener des réflexions prospectives, d'accompagner les missions et les prérogatives de services publics mais également d'inciter et planifier

des projets de ZAE (création, extension, requalification) répondant à des critères d'équilibre, de développement durable des territoires tout en s'inscrivant dans une logique de moindre consommation foncière.

C - Les nouvelles ZAE moins consommatrices d'espaces

Les évolutions économiques des territoires sont des phénomènes très influents sur la vie de leurs habitants. La création d'entreprise, la génération d'emplois sont des actes structurants qui vont définir l'avenir et le fonctionnement des territoires. L'identité économique d'un espace va peser sur les autres fonctions de ce territoire : habiter, se déplacer...

Le défi réside dans un modèle économiquement soutenable tant pour les maîtres d'ouvrage publics et privés que pour les entreprises bénéficiaires. De plus, la recherche est plus que jamais pertinente pour ces projets de plus en plus complexes, de solutions collectives, dans une logique programmatique.

Il est attendu de l'AUDAB qu'elle poursuive la pédagogie sur le changement de modèle en proposant des études de cas sur le territoire, afin de proposer des ZAE moins consommatrices d'espace, économiquement viables et écologiquement respectables. Des propositions d'aménagements prenant en compte le nombre d'entreprises possibles sur la zone, la mutualisation des fonctions et des équipements, l'intégration de la production d'énergie renouvelable, et la qualité de vie au travail sur cette zone devront être prioritairement traités. Cela permettra d'éclairer la compétence de création, d'aménagement, d'entretien et de gestion des ZAE portée par les membres du SMSCoT.

D - La mutualisation des espaces et des équipements et leur gestion partagée

De plus en plus d'opérations mettent en œuvre des mutualisations d'espaces, intérieurs comme extérieurs. Ces mutualisations peuvent être initiées par les maîtres d'ouvrage ou lors de la définition du projet. La mutualisation apparaît comme un moyen clé pour optimiser les surfaces, les coûts, et pour renouveler les pratiques.

Dans un contexte de nécessaire optimisation de l'usage du sol, mutualiser permet d'économiser des ressources. Le partage et la complémentarité deviennent aussi des objectifs.

L'AUDAB réalisera un benchmark des bonnes pratiques, adaptable sur le territoire comme par exemple la mutualisation de parking, de fonctions et usages, comme dans le cas des bâtiments de bureaux ou des parcs agro-urbains.

E - La prospective de la disponibilité en eau de surface et souterraine

Le changement climatique génère beaucoup de questions des collectivités, notamment sur l'hydrologie des bassins versants. Cette mission consiste à l'évaluation de la disponibilité en eaux superficielle et souterraine et de caractériser les extrêmes sur l'ensemble du XXI^e siècle pour différents scénarios d'émission de gaz à effet de serre (RCP2.6, RCP4.5 et RCP8.5), sur le périmètre du SCoT de l'agglomération bisontine.

Ce travail permettra également de simuler l'évolution des débits de plusieurs cours d'eau, ainsi que les niveaux piézométriques des nappes souterraines, sous l'influence de changement climatique.

Les données mobilisées dans le cadre de cette étude seront issues du projet **Explore 2**, porté par l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (INRAE) et appuyé par l'Office International de l'Eau (OIEau).

F - La disponibilité en eau et les économies potentielles dans l'activité économique

Les économies d'eau dans les activités économiques sont un enjeu majeur pour préserver la ressource en eau et s'adapter au changement climatique. Il s'agit, pour le territoire du SCoT de l'Agglomération bisontine d'estimer la consommation totale et son évolution, ainsi que la répartition de ce volume et par secteur d'activité. L'objectif consiste ensuite à évaluer le gisement potentiel d'économies d'eau.

G - L'interscot de l'aire d'attraction de Besançon

Les Présidents des territoires engagés dans une démarche d'élaboration/révision de leur SCoT ou PLUi au sein de l'aire d'attraction de Besançon se sont réunis à deux reprises en 2022 pour confirmer leur volonté de construire des relations de travail durables. Ils ont identifié l'AUDAB comme partenaire technique et accompagnateur de leur démarche. L'agence sera ainsi chargée de construire le contenu des débats thématiques, de les animer et d'un restituer les principaux contenus dans des comptes rendus.

2 - La contribution du SMSCoT au financement de l'AUDAB

Chaque année, le montant de la contribution générale du SMSCoT au programme de travail de l'AUDAB est indexé sur le recensement de la population. Cette contribution se répartit entre :

- la section de fonctionnement pour toutes les prestations liées à l'assistance du SMSCoT dans l'animation de ses instances, la conduite de sa concertation et toute autre disposition conduisant au bon déroulement du processus d'élaboration ou révision du SCoT,

- la section d'investissement pour toutes les études et prestations concourant directement à la réalisation du document SCoT.

Chaque année, un avenant précise la répartition de la contribution générale entre les deux sections du budget.

Pour 2023, la contribution du SMSCoT s'élève à 231 776 €. Il est proposé de la répartir comme suit :

- 221 776 € sont affectés aux dépenses de fonctionnement.
- 10 000 € sont affectés aux dépenses d'investissement.

Le SMSCoT reversera également une subvention exceptionnelle de 3 000 € correspondant à la reprise des prestations de graphisme et de communication réalisées dans le cadre des Rencontres Nationales des SCoT.

Monsieur MICHAUD ainsi que Madame BARTHELET, délégués empêchés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Comité syndical se prononce favorablement sur :

- **Les priorités attendues dans le programme de travail triennal 2023-2025,**
- **le montant global de la subvention du SMSCoT au profit de l'AUDAB pour 2023, intégrant la subvention exceptionnelle,**
- **les modalités de répartition du financement.**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait conforme,
Le Président

